

Donation partage contestation

Par **Christianf**, le **01/03/2019** à **01:44**

Mes sœurs et moi contestons la valeur utilisée pour le bien immobilier donné à notre frère à la date de la donation partage que nous avons signé en 2012.

Est il possible de faire appel de ce point et y a t'il prescription aujourd'hui ?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]